

Association Forestière Piémont Plaine d'Alsace

Président : Monsieur Claude ANDRES

BULLETIN D'ADHESION 2026

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion à l'Association Forestière Piémont Plaine d'Alsace

- ✓ Cette adhésion permet également d'être aussi membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat FRANSYLVA ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (Groupama Forêts Assurances). Cette adhésion se fait par le biais de l'association forestière en accord avec le Syndicat.

2. Déclare pour l'année 2026, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, Groupama Forêts Assurances demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.
- ✓ La couverture commence à la date réception de l'adhésion, pas de couverture rétroactive sauf si RECEPTION avant le 31 mars de l'année.
- ✓ **La liste des parcelles (commune/section/numéro/surface) à assurer doit nous être fournie pour chaque adhérent, pour répondre au besoin de la compagnie d'assurance. Voir tableau au recto.**

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous(*) :

(*) Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

☐ **17 €** pour une surface inférieure à 5 ha (dont 6,50 € pour l'Association, 8,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

☐ **26 €** pour une surface comprise entre 5 et 9.99 ha (dont 12,00 € pour l'Association, 12,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

Par chèque bancaire de _____ € à l'ordre de l'Association Forestière Piémont Plaine d'Alsace

Fait à _____ Le _____ / _____ /2026

Signature :

Bulletin et chèque à retourner à :

Monsieur Claude ANDRES 197 rue principale 67210 VALFF

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association

A retourner : La liste des parcelles à assurer doit nous être fournie pour chaque adhérent, pour répondre au besoin de la compagnie d'assurance.

[illegible]